

COMMUNIQUÉ DU 6 SEPTEMBRE 2022

PROTÉGEZ-VOUS !

Chers Membres,

Oui, nous savons, vous avez eu plus d'une formation sur le Harcèlement psychologique, vous connaissez très bien et de toute façon, vous ne faites pas de harcèlement...c'est vrai, nous en sommes persuadés, **mais ça ne vous met aucunement à l'abri d'une plainte contre vous.**

L'APER a constaté au cours des dernières années que la stratégie « syndicale » et/ou des employés sentant la mesure disciplinaire venir, vont déposer contre vous une plainte selon la politique de votre employeur...qui couvre beaucoup plus large que le harcèlement psychologique et/ou sexuel. Nous avons eu à accompagner **un nombre effarant de cadres** qui ont reçu des plaintes d'employés contre eux. Ça peut impliquer la suspension avec solde du cadre, un processus d'enquête par l'employeur et/ou une firme externe et cette enquête peut durer des mois...sinon, des années (nous avons un dossier dont l'enquête a pris 2 ans!) C'est **PÉNIBLE** pour tous les cadres que nous avons accompagnés...même si 99% des plaintes ont été rejetées! **TOUS** les cadres que nous avons accompagnés ont profondément crus qu'ils n'auraient jamais de plainte contre eux. N'oubliez pas : les loups ne sont pas végétariens!

Cette formation a été faite pour vous afin de prévenir les plaintes dans le contexte fragile que nous connaissons. Soyez informés et prévenus, c'est la meilleure protection. **Visionnez les capsules le plus rapidement possible, conseil de votre avocate de l'APER!!**

FRANÇAIS - Harcèlement, diversité et inclusion: des défis de gestion à votre portée!

<https://aper.qc.ca/harcelement-diversite-et-inclusion/>

Ou en cliquant sur l'image suivante :



L'équipe de l'APER
association@aper.qc.ca
514-933-4118



APER
AU SOUTIEN | SUPPORTING
DES CADRES | MANAGERS